DEMANDE DE PASSEPORT

				<u>-</u>		
1 ^{ère} DEM <i>A</i>	ANDE :					
	<u>Carte</u>	Nationale d'I	<u>lentité</u>			
	si C.N.I. périmée depuis + 2 ans : copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 m demander :					
	* Si vous êtes né (e) en France : à la Mairie du lieu de naissance. * Si vous êtes né (e) à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères - service central Etat Civil – 11, rue de Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 9 - tél. : 0 826.08.06.04 - Fax : 02.51.77.36.99					
Pour enfant mineur:						
		☐ Titre	l'identité du parent signataire.	•		
				ugement précisa	nt les condition	s d'exercice de l'autorité parentale.
RENOU	VELLE	MENT:				
	Anc	ien passeport	à rendre.			
	Passeport biométrique : le passeport suffit .					
	Passeport non sécurisé: titre valide ou périmé - titre détérioré, passeport Delphine périmé depuis — de 2 ans : copie intégrale acte de naissance moins de 3 mois souhaitée → sinon sortie de dossier des archives (délai + long).					
		chu depuis	$+ de 2 ans \rightarrow C.N.I en cours$ s de 3 mois	<u>de validité</u> : sin	on: copie int	égrale originale de l'acte de
PERTE						
	 En cas de vol : faire établir une déclaration de vol auprès des services de police ou gendarmerie. En cas de perte : déclaration établie au guichet de la Mairie si l'usager souhaite renouveler son passeport. 					
	Ü		biométrique : copie intégrale acte es (délai + long)	de naissance mo	oins de 3 mois	souhaitée -> sinon sortie de dossier
	Passeport non biométrique: présenter une CNI sécurisée \Rightarrow sinon: copie intégrale acte de naissance - de 3 mois et document officiel avec photo (permis de conduire)					
Pour enfant mineur : renouvellement - modif perte ou vol :						
		-	entité (C.N.I ou passeport) du par			
	Ţ		risé du mineur (s'il en possède ur	-		
		Parents d	ivorcés ou séparés : Copie du juge	ment précisant le	es conditions d'	'exercice de l'autorité parentale.
Situati		demandeu				
			nes ou femmes mariés : fournir ac			aissance ou titre sécurisé.
	Pour les personnes veuves : acte de décès de l'époux pour porter son nom. Pour les femmes divorcées désirant garder l'usage du nom de son ex-époux : fournir jugement de divorce complet e					
		-	utorisation de l'usage du nom d'é		1.44 3 12	are agricient arrag aignotura lágaliga
			est pas précisé dans le jugement pièce d'identité.	il faudra fournir	une lettre de l'	ex-conjoint avec signature légalisée
liki, rigi kiri Paranji ili	Angelija Prijesta	DANS TO	US LES CAS → ORIGINA	UX des pièce	s obligatoù	res à fournir
1	ъ.	****	L CMOTO	- 4- Samuel 2 50)4 50 do foco	. tôto nuo nos d'ambre ni d'arrière
	1 Photo d'identité de moins de 6 MOIS: non scannée, de format 3,50x4,50, de face, tête nue, pas d'ombre ni d'arrière plan, pas de sourire, bouche fermée, oreilles et front dégagés. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm du bas du mention					
p	plan, pas de sourire, bouche fermee, orellies et front degages. La fame du visage doit eue de 32 à 30 mm du bas du mention au sommet du crâne, la qualité doit être suffisante pour permettre une analyse de chacun des traits du visage, pas de reflet sur					
	es lunette		quante doit one sumsame pour p	ormoune and and	y be do chacan	and that the vices of F
					A	A STATE OF THE STA
	<u>1 justificatif de domicile de moins de 6 MOIS</u> : échéancier de facture, facture eau, électricité, téléphone, taxes habitation, contrat de location (uniquement si celui-ci a été établi chez un notaire ou agences immobilières agrées).					
	Pour les personnes n'ayant pas de justificatif de domicile à leur nom: attestation sur l'honneur de l'hébergeant, avec					
n	mention « est hébergé depuis plus de 3 mois » + la carte d'identité du signataire + justificatif de domicile de moins de 3 mois du logeur.					
3	[imhres	fiscaux :	- Pour les personnes majeure	es =	86,00 €	
- 1	. multor CS	ANDWHIA .	- Enfant de 15 à 18 ans	=	42,00 €	
			- Enfant de moins de 15 ans	=	17,00 €	
(Obtenus (dans les débit	de tabac ou Trésor Public.			